

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00430

Numéro SIREN : 792 047 037

Nom ou dénomination : IN EXTENSO CENTRE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt 17227

**IN EXTENO CENTRE OUEST**  
Société par actions simplifiée au capital de 28 835 782 € porté à 29 879 422 €  
Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémont  
792 047 037 RCS ANGERS  
(la « Société ») ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE

LE 15 NOV. 2023

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE  
DU 25 OCTOBRE 2023**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt-trois,

A 16 heures 30,

Les actionnaires de la société « IN EXTENO CENTRE OUEST », société par actions simplifiée au capital de 28 076 482 euros, divisé en de 28 835 782 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, dans les locaux de l'Agence IECO Tours nord 350 rue Henri Potez 37210 Parçay Meslay, sur convocation faite à la diligence du Président.

\*\*\*

**PREMIERE RESOLUTION**

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022,
- du rapport du Conseil de Surveillance
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

La Collectivité des Associés approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges.

*Cette résolution est adoptée.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

La Collectivité des Associés, constatant que le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice s'élève à 7 035 938,65 euros, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Résultat net	7 035 938,65 euros
En dotation à la réserve légale	317 963,60 euros
A titre de dividendes aux actionnaires , la somme de	6 343 872,04 euros
soit un dividende de 0,22 € par action	
Le solde, soit la somme de au poste « Autres réserves	374 103,01 euros

Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions auto-détenues sera affectée au compte « Report à nouveau », et le montant de la distribution réduit en conséquence.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 28 février 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 1 615 031,88 euros. Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève donc quant à lui à 4 728 840,16 euros.

La Collectivité des Associés est informée que les dividendes perçus par les personnes physiques, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8%.

Enfin, pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes réalisées au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

<b>Exercice clos le</b>	<b>Total des sommes distribuées</b>	<b>Nombre d'actions concernées</b>	<b>Réfaction de 40 % sur les dividendes (Article 158.3.2 C.G.I.)</b>	
			<b>Dividendes éligibles</b>	<b>Dividendes non éligibles</b>
30 juin 2022	5 454 160,33 €	28 706 107	1 368 048,45 €	4 086 111,88 €
30 juin 2021	4 365 216,96 €	27 282 606	1 110 401,76 €	3 254 815,20 €
30 juin 2020	3 273 912 €	27 282 606	827 724 €	2 445 188 €

*Cette résolution est adoptée.*

**Pour extrait certifié conforme à l'original**

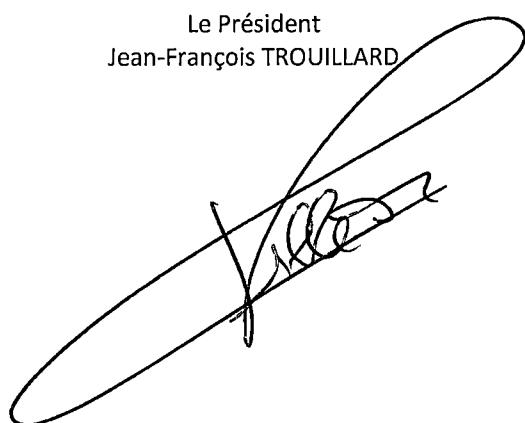
**Le Président**

*Jean-François Trouillard*

**IN EXtenso CENTRE OUEST**  
Société par actions simplifiée au capital de 28 835 782  
Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémond  
792 047 037 RCS ANGERS  
(la « Société »)

**Comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023**  
**Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 octobre 2023**

Le Président  
Jean-François TROUILLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-François Trouillard", is enclosed within a large, thin-lined oval. The signature is written in a cursive style with some loops and variations in line thickness.

**SAS IN EXTENO CENTRE OUEST**  
**ETATS FINANCIERS**  
**Au 30 juin 2023**

8 rue Eugène Brémont  
49300 CHOLET

Siret : 79204703700017

## BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	83 604	83 373	232	536
Fonds commercial (1)	21 937 517		21 937 517	42 678 554
Autres immobilisations incorporelles	22 768 228		22 768 228	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				8 146
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 715 829	4 255 605	2 460 224	1 770 765
Immobilisations corporelles en cours	85 219		85 219	77 873
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	6 219 763	28 861	6 190 902	4 738 503
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	253 000		253 000	326 893
Prêts	2 050		2 050	3 680
Autres immobilisations financières	1 180 049		1 180 049	591 790
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>59 245 258</b>	<b>4 367 838</b>	<b>54 877 420</b>	<b>50 196 741</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	16 611 999	1 183 679	15 428 320	16 684 799
Autres créances	3 739 421		3 739 421	1 184 296
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	1 825 000		1 825 000	
Disponibilités	6 948 958		6 948 958	12 730 348
Charges constatées d'avance (3)	285 100		285 100	268 887
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>29 410 478</b>	<b>1 183 679</b>	<b>28 226 799</b>	<b>30 868 330</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 655 736</b>	<b>5 551 517</b>	<b>83 104 218</b>	<b>81 065 070</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			764 440	1 004 860

**BILAN PASSIF**

	30/06/2023	30/06/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	28 835 782	28 076 482
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 617 163	2 554 143
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 931 708	1 628 057
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 952 679	5 637 469
Report à nouveau	67 872	31 027
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>7 035 939</b>	<b>6 073 021</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		21 600
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>47 441 142</b>	<b>44 021 799</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	98 678	184 700
Provisions pour charges	152 010	173 121
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>250 688</b>	<b>357 821</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 648 034	4 236 670
Emprunts et dettes financières diverses (3)	950 750	750
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 575 151	3 233 412
Dettes fiscales et sociales	14 189 261	12 966 189
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	209 976	
Autres dettes	30 010	310 566
Produits constatés d'avance	12 809 207	15 937 863
<b>TOTAL DETTES (1)</b>	<b>35 412 388</b>	<b>36 685 450</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>83 104 218</b>	<b>81 065 070</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 204 500	2 771 017
(1) Dont à moins d'un an (a)	33 207 888	33 914 433
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2023	30/06/2022
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	12		12	200
Production vendue (biens)	524 016		524 016	
Production vendue (services)	71 087 526	5 672	71 093 198	65 069 285
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>71 611 554</b>	<b>5 672</b>	<b>71 617 226</b>	<b>65 069 485</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			579 279	478 460
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 251 716	1 196 881
Autres produits			6 192	9 454
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>73 454 414</b>	<b>66 754 279</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				83
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			16 379 185	16 340 040
Impôts, taxes et versements assimilés			1 774 918	1 766 450
Salaires et traitements			27 986 019	24 230 488
Charges sociales			9 506 077	8 346 649
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			666 676	617 650
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			279 502	241 962
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			102 070	149 200
Autres charges			6 294 788	5 508 358
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>62 989 235</b>	<b>57 200 879</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>10 465 179</b>	<b>9 553 400</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				20 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			58 839	24 982
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Défauts positifs de change				83 094
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>			<b>58 839</b>	<b>128 076</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			173 078	206 671
Défauts négatifs de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>173 078</b>	<b>206 671</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-114 239</b>	<b>-78 595</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>10 350 940</b>	<b>9 474 805</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	40 768	22 321
Sur opérations en capital	811 711	171 317
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	367 879	
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>1 220 358</b>	<b>193 638</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	21 837	2 876
Sur opérations en capital	657 419	142 731
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	679 256	52 429
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>747 333 611</b>	<b>67 075 993</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>541 102</b>	<b>-4 399</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	1 415 011	1 118 000
Impôts sur les bénéfices (X)	2 441 092	2 279 384
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>67 697 672</b>	<b>61 002 971</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>7 035 939</b>	<b>6 073 021</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	137 232	115 592
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	29 042	20 000
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	4 293	

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS IN EXTENSO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 83 104 218 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 7 035 939 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/10/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

---

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Titres de participations

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires (Droit de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigée de la filiale ou en fonction de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mal technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 12 mois,
- 50 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 6 et 12 mois.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## FAITS CARACTERISTIQUES

### Autres éléments significatifs

#### Acquisitions de Titres :

22/07/2022 Acquisition de la totalité des titres de la société GAMAF à Orléans pour 2 800 000 €.

08/07/2022 Acquisition de la totalité des titres de la société PLEIADE CONSULTING à Carquefou pour 1 199 880 €.

21/11/2022 Acquisition de 30 000 titres de la société HUB TRANSMISSION à Villeurbanne pour 30 000 € (création et détention 9.375% du capital).

13/04/2023 Complément de prix Titres Ferré 49 340 €

#### Acquisitions de Clientèles :

04/11/2022 Acquisition clientèle BDO au Mans 490 061 € €

15/05/2023 Acquisition de clientèle à VDL Conseil saint Aignan pour 40 910 €

#### Cession de Clientèles :

13/04/2023 Cession clientèle de Loches au Cabinet ECLA pour 45 500 €

08/07/2022 Augmentation de capital de 759 300 € pour porter le capital social à 28 835 782 €

21/07/2022 Fusion simplifiée de la société CASSIOPEE EXPERTISE filiale à 100% d'IN EXTENO CENTRE OUEST. Cette opération est soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des impôts. Elle a été réalisée le 21 juillet 2022 sur la base des comptes arrêtés le 30 juin 2022 et des valeurs nettes comptables à cette date. Elle a pris effet au 1er juillet 2022.

L'actif net apporté par la société CASSIOPEE EXPERTISE s'élève à 981 097 €. La société IN EXTENO CENTRE OUEST étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a pas été procédé à la création d'un nouveau titre à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société CASSIOPEE EXPERTISE détenus par IN EXTENO CENTRE OUEST constitue un mali technique de fusion pour 1 537 724 €, affecté en mali de fusion dans la société absorbante.



Compagnie  
Française  
de Contrôle  
& d'Expertise

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Société par Actions Simplifiée  
**IN EXENSO CENTRE OUEST**  
8, Rue Eugène Brémond  
49300 CHOLET



## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

---

Société par actions Simplifiée  
**IN EXTENO CENTRE OUEST**  
8, Rue Eugène Brémond  
49300 CHOLET

A l'assemblée générale de la Société **IN EXTENO CENTRE OUEST**,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **IN EXTENO CENTRE OUEST** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

.../...



### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Fonds commercial » (page 11) de l'annexe présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du fond commercial.
- La note « Immobilisations financières » de l'annexe (page 12) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

.../...



**IN EXtenso CENTRE OUEST SAS**  
Rapport du CAC sur les comptes annuels - Ex. 30.06.2023

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.../...

**IN EXTENO CENTRE OUEST SAS**  
Rapport du CAC sur les comptes annuels - Ex. 30.06.2023

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 17 octobre 2023

**Compagnie Française  
de Contrôle et d'Expertise  
"C.F.C.E."**

Société de commissaires aux comptes

**Albert ABEHSSERA**  
Expert-comptable diplômé  
Commissaire aux comptes

## BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	83 604	83 373	232	536
Fonds commercial (1)	21 937 517		21 937 517	
Autres immobilisations incorporelles	22 768 228		22 768 228	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				8 146
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 715 829	4 255 605	2 460 224	1 770 765
Immobilisations corporelles en cours	85 219		85 219	77 873
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	6 219 763	28 861	6 190 902	4 738 503
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	253 000		253 000	326 893
Prêts	2 050		2 050	3 680
Autres immobilisations financières	1 180 049		1 180 049	591 790
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>59 245 258</b>	<b>4 367 838</b>	<b>54 877 420</b>	<b>50 196 741</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	16 611 999	1 183 679	15 428 320	16 684 799
Autres créances	3 739 421		3 739 421	1 184 296
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 825 000		1 825 000	
Disponibilités	6 948 958		6 948 958	12 730 348
Charges constatées d'avance (3)	285 100		285 100	268 887
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>29 410 478</b>	<b>1 183 679</b>	<b>28 226 799</b>	<b>30 868 330</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 655 736</b>	<b>5 551 517</b>	<b>83 104 218</b>	<b>81 065 070</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			764 440	1 004 860

**BILAN PASSIF**

	30/06/2023	30/06/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	28 835 782	28 076 482
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 617 163	2 554 143
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 931 708	1 628 057
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 952 679	5 637 469
Report à nouveau	67 872	31 027
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>7 035 939</b>	<b>6 073 021</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		21 600
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>47 441 142</b>	<b>44 021 799</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	98 678	184 700
Provisions pour charges	152 010	173 121
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>250 688</b>	<b>357 821</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 648 034	4 236 670
Emprunts et dettes financières diverses (3)	950 750	750
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 575 151	3 233 412
Dettes fiscales et sociales	14 189 261	12 966 189
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	209 976	
Autres dettes	30 010	310 566
Produits constatés d'avance	12 809 207	15 937 863
<b>TOTAL DETTES (1)</b>	<b>35 412 388</b>	<b>36 685 450</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>83 104 218</b>	<b>81 065 070</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 204 500	2 771 017
(1) Dont à moins d'un an (a)	33 207 888	33 914 433
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## COMpte DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2023	30/06/2022
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	12		12	200
Production vendue (biens)	524 016		524 016	
Production vendue (services)	71 087 526	5 672	71 093 198	65 069 285
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>71 611 554</b>	<b>5 672</b>	<b>71 617 226</b>	<b>65 069 485</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			579 279	478 460
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 251 716	1 196 881
Autres produits			6 192	9 454
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>73 454 414</b>	<b>66 754 279</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				83
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			16 379 185	16 340 040
Impôts, taxes et versements assimilés			1 774 918	1 766 450
Salaires et traitements			27 986 019	24 230 488
Charges sociales			9 506 077	8 346 649
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			666 676	617 650
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			279 502	241 962
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			102 070	149 200
Autres charges			6 294 788	5 508 358
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>62 989 235</b>	<b>57 200 879</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>10 465 179</b>	<b>9 553 400</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				20 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			58 839	24 982
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				83 094
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>			<b>58 839</b>	<b>128 076</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			173 078	206 671
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>173 078</b>	<b>206 671</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-114 239</b>	<b>-78 595</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>10 350 940</b>	<b>9 474 805</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	40 768	22 321
Sur opérations en capital	811 711	171 317
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	367 879	
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>1 220 358</b>	<b>193 638</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	21 837	2 876
Sur opérations en capital	657 419	142 731
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		52 429
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>679 256</b>	<b>198 037</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>541 102</b>	<b>-4 399</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	1 415 011	1 118 000
Impôts sur les bénéfices (X)	2 441 092	2 279 384
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>74 733 611</b>	<b>67 075 993</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>67 697 672</b>	<b>61 002 971</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>7 035 939</b>	<b>6 073 021</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	137 232	115 592
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	29 042	20 000
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	4 293	

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS IN EXTENO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 83 104 218 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 7 035 939 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/10/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### **Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires (Droite de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigé de la filiale en fonction de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mal technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires (Droite de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigé de la filiale ou en fonction de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mal technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

### **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## FAITS CARACTERISTIQUES

### Autres éléments significatifs

#### Acquisitions de Titres :

22/07/2022 Acquisition de la totalité des titres de la société GAMAF à Orléans pour 2 800 000 €.

08/07/2022 Acquisition de la totalité des titres de la société PLEIADE CONSULTING à Carquefou pour 1 199 880 €.

21/11/2022 Acquisition de 30 000 titres de la société HUB TRANSMISSION à Villeurbanne pour 30 000 € (création et détention 9.375% du capital).

13/04/2023 Complément de prix Titres Ferré 49 340 €

#### Acquisitions de Clientèles :

04/11/2022 Acquisition clientèle BDO au Mans 490 061 € €

15/05/2023 Acquisition de clientèle à VDL Conseil saint Aignan pour 40 910 €

#### Cession de Clientèles :

13/04/2023 Cession clientèle de Loches au Cabinet ECLA pour 45 500 €

08/07/2022 Augmentation de capital de 759 300 € pour porter le capital social à 28 835 782 €

21/07/2022 Fusion simplifiée de la société CASSIOPEE EXPERTISE filiale à 100% d'IN EXTENO CENTRE OUEST. Cette opération est soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des impôts. Elle a été réalisée le 21 juillet 2022 sur la base des comptes arrêtés le 30 juin 2022 et des valeurs nettes comptables à cette date. Elle a pris effet au 1er juillet 2022.

L'actif net apporté par la société CASSIOPEE EXPERTISE s'élève à 981 097 €. La société IN EXTENO CENTRE OUEST étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a pas été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société CASSIOPEE EXPERTISE détenus par IN EXTENO CENTRE OUEST constitue un mali technique de fusion pour 1 537 724 €, affecté en mali de fusion dans la société absorbante.